

19 mars 2026

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 19 mars 2026 à seize heures trente minutes, à laquelle sont présents :

Le Maire suppléant, Monsieur Jean Denis et les Conseillers suivants :  
Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Robin Pilon, Gabriel Marakis ;

Avis de convocation notifié à la conseillère absente : Tyna Mathews

FORMANT QUORUM sous la présidence du Maire suppléant au fauteuil ainsi que le Greffier-trésorier et Directeur général Normand est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion et dépôt projet de Règlement :
  - a) Règlement no 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts.
4. Adoption de Règlement :
  - a) Règlement N° 03-2026 modifiant le Règlement de zonage no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte ».
  - b) Règlement no 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts.
5. Parole au public.
6. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2026-03-399

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

19 mars 2026

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire suppléant, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-400

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Philippe Boivin, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement N° 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts.

ET le projet de Règlement N° 05-2026 est déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-401

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement 03-2026 modifiant le *Règlement de zonage* no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte »

QU'en date du 18 mars 2026, il n'y a eu aucune demande référendaire.

ET le projet final du Règlement 03-2026 est déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-402

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement N° 05-2026 modifiant le Règlement no. 05-2016 concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts ;

19 mars 2026

ET le projet final du Règlement 05-2026 est déposé.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 16 h 35 ; Fin à 16 h 39.

Rés. : 2026-03-403

MONSIEUR DANIEL LAFLEUR PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

QUE la présente séance soit levée à 16 heures 40.

Adoptée à l'unanimité.

---

Jean Denis  
Maire suppléant

---

Normand Dupont  
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Jean Denis, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Maire suppléant